

Confinement. Le préfet de Seine-Maritime n'exclut pas de fermer les plages et les quais

4-5 minutes

Lors d'une conférence de presse, vendredi 2 avril 2021, le préfet de Seine-Maritime a assuré que si les mesures n'étaient pas respectées, il fermerait les plages et les quais.



Si les restrictions sanitaires ne sont pas respectées pendant le week-end de Pâques, le préfet de Seine-Maritime n'hésitera pas à les fermer. (©Les Informations dieppoises. P. Ch.)

Par [Manon Loubet](#) Publié le 2 Avr 21 à 13:20

Lors d'une conférence de presse, vendredi 2 avril 2021, le préfet de [Seine-Maritime](#) a rappelé les règles de ce [nouveau confinement](#), ou plutôt de « ces **nouvelles mesures de freinage**« .

« En Seine-Maritime, les [règles seront les mêmes que celles qui sont en vigueur](#) depuis le 20 mars avec un couvre-feu à 19 heures, des déplacements autorisés dans un rayon de dix kilomètres sans attestation..., énumère Pierre-André Durand. Nous faisons confiance aux citoyens. Mais nous serons très vigilants en ce week-end de Pâques sur le respect des restrictions sanitaires, notamment sur les plages et les quais de Seine. »

Les forces de l'ordre mobilisées pour le week-end de Pâques

Le préfet n'exclut en effet pas la fermeture des plages ou des quais, si les mesures ne sont pas respectées pendant le week-end de Pâques. « Les forces de l'ordre seront fortement mobilisées ce week-end. Les rassemblements de plus de six personnes à l'extérieur sont interdits, comme l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, et ce, à toutes heures de la journée. »

Le [@Prefet76](#) rappelle la confiance accordée aux citoyens mais assure que les plages et les quais de Seine seront scrutés ce week-end : "Je n'exclus pas de les fermer s'il y a des débordements"

— Manon Loubet (@ManonLoubet2) [April 2, 2021](#)

Le préfet souligne que les déplacements entre départements sont autorisés ce week-end pour ceux qui voudraient aller se confiner dans une autre région ou pour motifs impérieux. « Mais

lundi, si nous voyons beaucoup de voitures retourner vers Paris, nous n'hésiterons pas à contrôler et verbaliser », prévient-il.

Les centres de loisirs n'ouvriront pas pendant les vacances

La rectrice Christine Gavini-Chevet, présente à la conférence de presse, a rappelé que les écoles, les collèges et les lycées devront fermer leurs portes dès mardi 6 avril 2021, soit une semaine avant les vacances de printemps. À date du vendredi 2 avril, 490 classes et 15 structures scolaires sont fermées en raison de la Covid-19.

Concernant les écoles, collèges et lycées, voici le calendrier

- 6 au 11 avril : cours à distance
- 12 au 25 avril : vacances
- 26 avril : reprise des cours en présentiel pour les écoles et cours à distance pour collèges et lycées
- 3 mai : reprise en présentiel pour tous

— Manon Loubet (@ManonLoubet2) [April 2, 2021](#)

Elle a également précisé que les centres de loisirs ou les clubs sportifs ne pourront pas accueillir les enfants pendant les vacances scolaires « en présentiel ».

Des chiffres alarmants

Également présent, Thomas Deroche, le président de l'Agence régionale de Normandie a voulu appuyer sur les chiffres alarmants de la pandémie : un taux d'incidence de 349 en Normandie, 146 clusters et 1 468 hospitalisations pour Covid-19 : « Il y en avait 1 300 au pic de novembre, souligne-t-il. Il est donc impératif de respecter ces nouvelles mesures. »

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/societe/coronavirus/confinement-le-prefet-de-seine-maritime-n-exclut-pas-de-fermer-les-plages-et-les-quais_40757655.html